



OBJET	N°
Procès-verbal du Conseil Municipal de Volesvres Séance du 27 SEPTEMBRE 2024	2024/PV/06

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire.

Date de Convocation : 18 Septembre 2024

En exercice : 14

Présents : 13

Richard PERRIER- Maire, Jean-Noël DUCRET- 1^{er} Adjoint, Martine COUEGNAS- 2^{ème} Adjointe, Sandra CHAPEY, Sandrine COMTE-LATHUILLIERE, Alain DEROCHE, Gaëlle GORDAT, Marie-Laure MENTEUR-PETIT, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX, David PIERRE, Jean-Baptiste ROUX et Marie-Claire THÉRéAU.

Absents : 1

Guillaume ALLOIN

Secrétaire de Séance : Martine COUEGNAS

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du 17 JUILLET 2024**
2. **Attribution FAIR 2023, FPIC 2024 et Taxes additionnelles**
3. **Approbation rapport CLECT**
4. **Participation aux frais de fonctionnement scolaire**
5. **Assainissement : Approbation rapport RPQS**
6. **Acquisition terrain LAPRAYE**
7. **Mise à jour des membres des commissions communales**
8. **Contribution annuelle SYDESL**
9. **Taxe de séjour**
10. **Cimetière : Pupitre, colombarium et relevé de concession**
11. **Questions Diverses**

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents et constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL N°5

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 Juillet 2024.

2. ATTRIBUTION FAIR 2023, FPIC ET TAXES ADDITIONNELLES

FAIR :

Dans le cadre de l'aménagement des espaces verts du Sainfoin I, un dossier de Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) a été déposé début 2023 auprès du Grand Charolais.

Cette contribution, à hauteur de 10% du montant des travaux sur un maximum de 250 000€, a été étudiée par le Bureau Exécutif en date du 30 Août 2023, puis le Conseil des Maires en date du 02 Octobre 2023. Par délibération du 16 Octobre 2023, la Commune de Volesvres s'est vue attribuer la somme de 1 768€ sur la base de 17 671€. Afin de percevoir cette aide, le Grand Charolais demande que les conseillers délibèrent de manière concordante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la contribution attribuée au titre du FAIR.

FPIC :

Chaque année, les communautés des communes les plus riches reversent à celles les plus pauvres, une ressource appelée FPIC ou Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Cette ressource calculée en fonction du potentiel financier par habitant moyen, représente pour le Grand Charolais en 2024 une enveloppe de **1 127 045€, dont 636 512€** répartis sur les communes membres.

Pour la Commune de Volesvres, le FPIC pour 2024 s'élève à **11 902€**

TAXES ADDITIONNELLES :

Comme pour le FPIC, la TADE ou Taxe Additionnelle sur les Droits d'Enregistrement à titre onéreux, est calculée par le Conseil Général à 50% pour le potentiel financier par habitant, 40% pour l'effort fiscal et 10% pour l'investissement brut.

L'enveloppe 2024 (basée sur les ventes immobilières 2023) a observé une diminution de -20,8% et s'élève pour la commune à 18 312.80€.

3. APPROBATION RAPPORT CLECT DU 11 JUILLET 2024

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI.

La restitution au 01/01/2024 du Dock713 à la commune de Digoin a nécessité une évaluation par la CLECT des charges transférées qui a approuvé à l'unanimité le rapport dans sa séance du 14 octobre 2024. Ce rapport doit également être approuvé par délibérations des conseils municipaux.

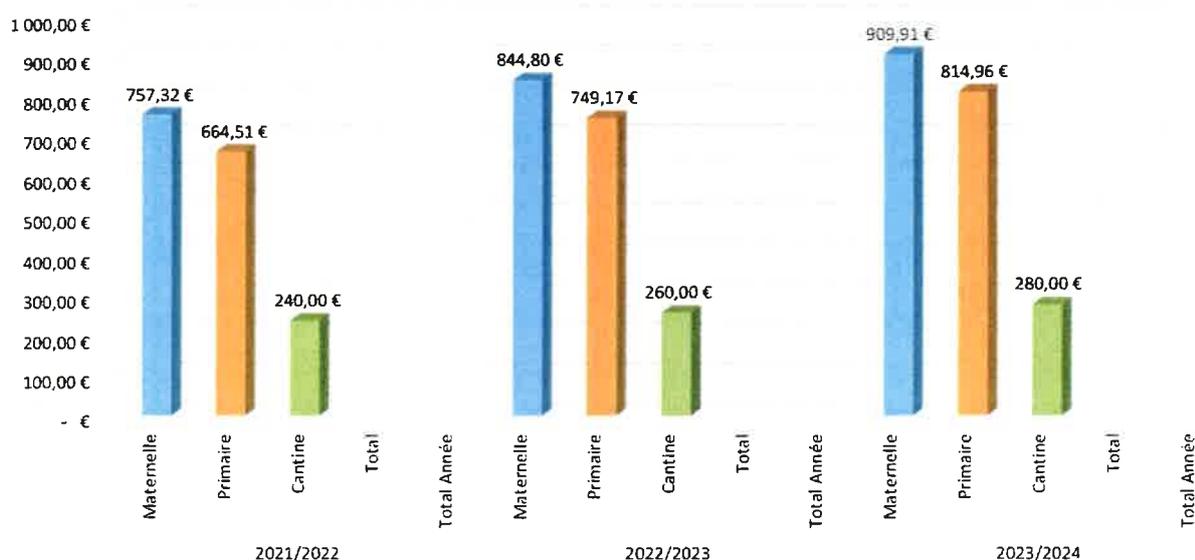
Après lecture du rapport de la CLECT du 11 Juillet 2024, le Conseil Municipal approuve le rapport.

4. PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE

La Commune de Volesvres étant dépourvue d'établissements et de restaurants scolaires, les communes de Paray-le-Monial et Charolles demandent chaque année une contribution pour les frais de fonctionnement.

Pour Paray-le-Monial, les frais de l'année 2023/2024, s'élève à 48 477.28€ décomposés comme suit :

- 12 889.05€ pour les 15 élèves en écoles privées
- 27 748.28€ pour les 33 élèves en écoles publiques
- 12 889.05€ pour les 28 élèves en restaurants scolaires toute écoles confondues.



Pour Charolles, les frais de l'année 2022/2023, s'élève à 1 316 € :

Années	Nb élèves	Tarif/enfant	Total Privées
2020/2021	2	513,00 €	1 026,00 €
2021/2022	2	552,00 €	1 104,00 €
2022/2023	2	658,00 €	1 316,00 €

5. APPROBATION DU RPQS ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le 1^{er} Adjoint, Jean-Noël DUCRET pour lecture et présentation du rapport RPQS 2023. Après l'énonciation des chiffres de 2023, et présentation du schéma directeur à venir, pas de grands changements pour la commune par rapport à l'année précédente. Il est donc proposé de valider ce rapport.

Le Conseil Municipal, approuve le rapport RPQS Assainissement de 2023

6. ACQUISITION TERRAINS LAPRAYE

Suite à la séance du conseil municipal du 17 Juillet 2024 validant, de principe, l'achat de quatre parcelles de terrain, le bornage a été demandé. Il s'agira de délimiter une parcelle à l'arrière de l'église, et une autre dans la continuité du Camping communal.

La Municipalité a été contactée par des professionnels de santé recherchant un bâtiment ou un terrain à construire pour l'implantation d'un cabinet médical.

Un plan a été proposé laissant peu de place à un second projet mitoyen, car le bâtiment existant est convoité par un professionnel en vue d'y installer un laboratoire. Les aménagements sont à étudier pour disposer au mieux des espaces disponibles.

Concernant la seconde parcelle, aucun projet défini n'est, à ce jour, envisagé.

7. COMMISSIONS COMMUNALES : MISE A JOUR DES MEMBRES

Certaines commissions communales doivent être actualisées suite au départ de Monsieur Bruno DURAND du poste de 3^{ème} Adjoint.

Sydesl :

Titulaire : Alain DEROCHE et Richard PERRIER
Suppléant : Gilles MICHEL

Ouverture de Pli :

Titulaires : Richard PERRIER, Marie-Claire THEREAU, Sandra CHAPEY et David PIERRE
Suppléant : Jean-Noël DUCRET, Martine COUEGNAS et Gilles MICHEL

Impôts Directs :

Julien NARBOUX titulaire à la place de Bruno DURAND

Syndicat Mixte du bassin Versant de la Bourbince :

David PIERRE titulaire et Richard PERRIER Suppléant

8. SYDESL : CONTRIBUTION ANNUELLE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Comme chaque année, le Sydesl demande une contribution pour l'entretien des points lumineux de la commune. Pour 2024, les tarifs restent inchangés avec 10€ par point lumineux neuf et 25€ par point lumineux vétuste (plus de 25 ans). La Commune de Volesvres comptant 86 points lumineux neufs, devra contribuer pour 2024 à hauteur de 860€.

9. TAXE DE SÉJOUR

De principe, les taxes de séjour doivent être perçues par les hébergeurs au profit de la commune, puis reversées à la Communauté de Commune du Grand Charolais. Un travail doit être mené pour connaître les collectables de la commune, ainsi que les règles et obligations en la matière.

10. CIMETIÈRE : PUPITRE, COLUMBARIUM ET RELEVÉ DE CONCESSIONS

Dans la continuité de l'aménagement du jardin du souvenir et du suivi du cimetière, un rendez-vous a eu lieu avec l'entreprise Granit Manzini, afin de procéder à l'installation d'un pupitre. Celui-ci pourra prochainement accueillir les plaques commémoratives des défunts dispersés au puits.

Ce rendez-vous a également permis de faire le point sur la procédure de reprise engagée en 2011, et l'entreprise procédera à compter du 15 Novembre au relevé des tombes restantes.

Les toilettes publiques étant devenues vétustes, il sera demandé une proposition à l'architecte Geoffrey SETAN pour le réaménagement de celui-ci.

11. QUESTIONS DIVERSES

a) Fibre :

Les nouvelles constructions doivent faire l'objet d'une demande d'éligibilité auprès de XP FIBRE. Aujourd'hui, deux maisons sont concernées et des réflexions sont menées pour trouver une solution.

b) Bilan Camping :

La saison 2024 s'est étendue du 17 Juin au 5 Septembre et a accueilli 376 adultes, 15 enfants, pour 302 nuitées. En tout ce sont 178 familles (52 en vélo, 1 famille à pied, 18 en camping-car, 2 en moto et 105 en voiture) qui sont venues séjourner sur notre camping municipal. Il s'agit d'un public spécifique en recherche de camping simple et sans équipements, apprécié des vrais campeurs. Total des recettes pour l'exercice 2024 : 5043,60€ contre environ 6200€ en 2023. Nouveauté : une boîte à badges a été installée permettant l'accès des campeurs en dehors des heures de permanences Régisseur.

L'ouverture très prochaine d'un magasin de réparation de vélos (en lieu et place du Val d'Or) viendra renforcer le dispositif « accueil vélo » dont le restaurant La Fourchette, déjà labélisé, contribue avec la mise à disposition d'un sèche-linge.

c) Formation secrétaire de Mairie :

Stéphanie BONNOT, stagiaire pour le cursus de formation des secrétaires de mairie 2024, a débuté son stage en alternance le 16 Septembre et le terminera le 13 Décembre.

Une journée de présentation du dispositif a eu lieu le 16 Septembre sur Mâcon à destination des stagiaires accompagnés de leurs tuteurs, mais également des Maires accueillants.

e) Listes électorales :

La Commission de contrôle des listes électorales devra se réunir pour définir la suite à donner aux retours de courriers des dernières élections. Une date est à fixer.

f) Cirque :

Le temps d'un week-end, un cirque est venu s'installer sur le parvis de la grande salle. Malgré un temps difficile, petits et grands ont pu profiter de trois représentations sur la commune.

g) Agenda :

10 Novembre : Commémoration du 11 Novembre à 10h30 départ de la Mairie avec l'Élan Palingeois

29 Novembre : Téléthon, inscriptions par retour de coupons

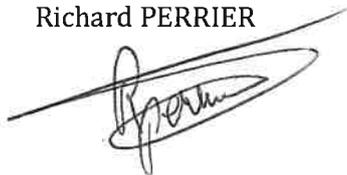
8 Décembre : Repas Aînés, inscriptions par retour de coupons

15 Décembre : Arbre de Noël, inscriptions par retour de coupons

10 Janvier : Vœux de la Municipalité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Richard PERRIER



Le Secrétaire de Séance
Martine COUEGNAS

